

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-256

SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : Travaux de reprise de la piscine Carriat à Bourg-en-Bresse suite à sinistre – Avenant n°1 au lot n°3

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU les travaux de reprise de la piscine Carriat à Bourg-en-Bresse suite à sinistre pour lesquels a été conclu notamment (les autres lots ne nécessitant pas d'avenant) :

- le marché relatif au lot n°3 Electricité courants forts, courants faibles avec la société MICHELARD PIERRE (01340 Montrevel-en-Bresse) pour un montant de 36 399,62 € HT ;

CONSIDERANT la nécessité pour le lot n°3 de conclure un avenant n°1 afin de prendre en compte les conséquences du rachat de la société MICHELARD PIERRE par la société MICHELARD MOREL. Aussi, à compter du 3 novembre 2023, la société MICHELARD MOREL (01340 Montrevel-en-Bresse) est le nouveau titulaire du marché ;

CONSIDERANT que cet avenant est sans incidence sur le montant du marché.

DECIDE

DE CONCLURE l'avenant n°1 au marché relatif lot n°3 Electricité courants forts, courants faibles avec la société MICHELARD MOREL (01340 Montrevel-en-Bresse) pour acter le changement de titulaire (sans incidence financière).

Monsieur Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 15 décembre 2023


Le Président,

Jean-François DEBAT
Maire de Bourg-en-Bresse
Conseiller Régional Auvergne Rhône-Alpes